



**HAL**  
open science

# La territorialisation fragile de la course camarguaise. Une analyse géographique de l'évolution d'un champ sportif

Régis Keerle

► **To cite this version:**

Régis Keerle. La territorialisation fragile de la course camarguaise. Une analyse géographique de l'évolution d'un champ sportif. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2021, 258, pp.25-37. 10.4000/norois.10670 . halshs-03449627

**HAL Id: halshs-03449627**

**<https://shs.hal.science/halshs-03449627v1>**

Submitted on 25 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La territorialisation fragile de la course camarguaise. Une analyse géographique de l'évolution d'un champ sportif

Régis Keerle

Université de Rennes, UMR 6590 ESO

## INTRODUCTION

Qu'y a-t-il de commun entre Arles, Fos-sur-Mer, Mauguio (commune de l'aéroport de Montpellier) et Vallabrègues (35 km à l'est de Nîmes, 1.392 habitants en 2017) ? Ce sont quelques-unes des communes (75 en 1979, 90 en 1999 comme en 2008) où se déroulent chaque année plusieurs courses camarguaises. La course camarguaise consiste en un affrontement pacifique opposant, dans une arène, un taureau castré, porteur d'attributs primés (cocarde, glands et ficelles) placés entre ses cornes, et des raseteurs « qui misent sur leur agilité pour enlever les objets primés à l'aide d'un crochet métallique, en trompant la vigilance de l'animal par un jeu de courses, de feintes et de sauts » (Saumade, 1994). Ce jeu sportif traditionnel, dans sa version élite<sup>1</sup> (pour les raseteurs et les biòus<sup>2</sup>) réunit plusieurs animaux (7 en général), et plusieurs raseteurs (nombre variable selon la taille des arènes), avant la fin de l'après-midi d'une journée, pendant un temps limité à un maximum de 15 minutes par animal (ceci depuis 1933). Des compétitions ont été fondées sur ces journées, uniques ou réparties sur la saison sportive, mais leur règlement global reste souvent fluctuant d'une année à l'autre car influencé par leur inscription dans des constructions territoriales locales qui limitent l'autonomie de ce champ sportif.

Ce règlement des courses témoigne de l'existence d'un territoire organisationnel (Bédard, 2017). De quel « territoire » (au singulier englobant le pluriel des constructions territoriales communales) s'agit-il ? De l'organisation d'un ensemble de territorialités (Bédard et Lajarge, 2018) correspondant au périmètre incluant non seulement les communes où se déroulent les courses, mais aussi celles qui, sans connaître ces événements car ne disposant pas d'arène, n'en sont pas moins concernées par cet élément de la « culture camarguaise ». Le marquage spatial de cette culture se manifeste alors à la fois par la présence de pâturages où l'on peut rencontrer les animaux concernés, celle de maisons décorées de symboles tels que la croix de Camargue... le tout s'étendant à environ 150 communes (figure 1). Quant à son acception

---

<sup>1</sup> L'équivalent de la première division dans d'autres sports.

<sup>2</sup> Nom du taureau castré en provençal.

« hors sol » (hors du périmètre de la Camargue, qu'elle soit conçue *stricto sensu* – entre les deux bras du Rhône – ou en englobant ses alentours aux caractères physiquement proches), l'intérêt pour cette culture peut s'étendre au monde entier, qu'il s'agisse d'y chercher des motifs d'affrontement<sup>3</sup> ou de doux commerce à propos, entre autres, de chemises « provençales » (<https://www.les-colorades.com>)<sup>4</sup>. Toutefois, le port d'un attribut vestimentaire évoquant la Camargue ne signifie pas nécessairement intérêt pour les bovins de race locale (ce peuvent être plutôt les chevaux), et encore moins connaissance, sinon approbation de toutes les formes culturelles développées dans ou à partir de cet espace. Le terrain « camarguais » peut ainsi être analysé à l'échelle d'une seule commune, d'une seule de ses formes d'activité (ici, la course camarguaise), voire d'un seul des différents éléments de l'échelle de généralité (Grossetti, 2006) ainsi retenue (éleveurs, public...). Nulle prétention ici d'une synthèse cherchant à réduire les singularités locales *via* un modèle ubiquiste, mais une simple focalisation sur le phénomène sportif spécifique qui s'y déploie depuis plus d'un siècle.

Cette focalisation est effectuée depuis une perspective disciplinaire, celle de la géographie, en réponse à l'appel à communications du colloque *Pratiques sportives, logiques sociales et enjeux territoriaux*, lequel s'intéressait « aux ancrages territoriaux des pratiques sportives et aux divers enjeux qui en découlent »<sup>5</sup>, dans une perspective selon laquelle le territoire « reçoit son sens des processus sociaux qui s'expriment à travers lui » (*ibid.*), tout en appelant à « un débat épistémologique renouvelé entre les disciplines » (*ibid.*). Le territoire est ici conçu comme résultat d'un processus de médiation, de rapport à l'espace, spécifique à chaque sport en particulier (Callède, 1992, Keerle, 2002), à certains groupes de sports (Bourdeau et *al.*, 2004), voire à chacune des modalités d'expression du phénomène sportif (pour les rapports entre sport professionnel et métropolisation, par exemple, voir Keerle et Viala, 2018). La complémentarité de l'analyse, d'une part, de l'autonomie relative d'un (sous-)champ sportif (Pociello, 1999), celui de la course camarguaise, et d'autre part, de sa spatialisation, illustrera le renouvellement du débat entre les disciplines, en particulier entre géographie et sociologie. Ce texte constitue une nouvelle problématisation de l'analyse d'un terrain régulièrement

---

3 La société Pernod Ricard ayant annoncé en janvier 2020, sous l'influence d'un de ses actionnaires états-unien, la fin de son mécénat aux clubs taurins, toutes taumachies confondues, d'aucuns y voient le résultat de la pression d'activistes de la cause anti-corrída.

4 Dans le registre très réduit du prêt à porter masculin, le site Internet de cette entreprise basée à Avignon propose à la vente aussi bien des chemises « provençales » à motifs « calissons » -spécialité culinaire d'Aix-en-Provence- que « Camargue », « corridas », « gardiano » (cf ci-dessous), « lavande », « lotus », « taureaux », etc.

5 *Pratiques sportives, logiques sociales et enjeux territoriaux* (Sporting practices, social logics and territorial stakes), 10<sup>e</sup> Congrès international de la Société de sociologie du sport en langue française, <https://calenda.org/524661>

arpenté depuis une vingtaine d'années (Keerle, 2002). Il s'appuie sur une veille documentaire qui s'efforce de combiner l'analyse des données recueillies personnellement par l'auteur et les apports des travaux publiés sur son objet d'étude. Après avoir rappelé les étapes et les aléas de la construction du champ de la course camarguaise, nous allons rendre compte des formes de sa territorialisation, avant de proposer une analyse de la manière dont chacun de ses participants contribue à faire évoluer sa dimension spatiale. Ces trois volets de sa problématique ne sont pas indépendants les uns des autres, mais doivent être compris comme autant d'accents mis successivement sur les perspectives diachronique, synchronique et analytique des rapports entre les agents de ce champ sportif et l'espace au sein duquel se déploient leurs actions.

## **LA COURSE CAMARGUAISE PEUT-ELLE ÊTRE UN SPORT COMME LES AUTRES ?**

### **La sportivisation, au pas, puis à marche forcée (XIX<sup>e</sup> siècle-1975/1993-2010)**

#### *Une tradition inventée*

« Tout a commencé quand, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une élite intellectuelle d'essence aristocratique a prétendu opposer un rempart culturel aux tendances uniformisatrices et égalisatrices de la France du Nord. La modernité liée à la révolution industrielle, les brassages d'idées et de populations qu'elle entraînait étaient perçus comme mortels pour les génies propres aux civilisations provinciales [...] En Provence, la résistance s'appela "le félibrige" et fit porter ses forces sur la préservation de la langue provençale. Ce mouvement poétique et nationaliste avait aussi besoin d'un symbole territorial. La Camargue le lui fournit. » (Picon, 1988). L'arrivée de cette modernité peut être datée symboliquement de 1830, quand les différents protagonistes de l'aménagement de cette zone comprise entre les deux bras du delta du Rhône se partagent ce qui est devenu un enjeu territorial pour des agents sociaux externes à son sol. Menacée par la « mise en valeur » de terres échappant jusque-là à l'agriculture, la présence des races locales de bovins et de chevaux bénéficie alors indirectement de l'introduction de la corrida en France sous le Second Empire. Mais les croisements entre taureaux andalous et vaches du cheptel local s'avérant peu concluants pour le comportement des animaux dans les arènes, la plupart des éleveurs locaux en revinrent progressivement au maintien de la race bovine locale, même inéluctablement métissée. Pratique qui fut codifiée, au sein des fêtes votives rurales, par le marquis de Baroncelli, un provençal émule de Mistral, qui avait acheté des pâturages en 1893 entre le Cailar et les Saintes-Maries-de-la-mer

(Zaretsky, 2008). Dès avant la seconde guerre mondiale, le processus d'autonomisation de la « course libre »<sup>6</sup> par rapport à la corrida au sein de la Fédération des Sociétés Taurines de France et d'Algérie est définitivement engagé. Les clubs taurins de la région, fondés par des notables à partir des années 1880, tiennent le premier congrès spécial de la course libre en 1937. Si les deux premières compétitions locales entre raseteurs apparaissent en 1928, ce n'est qu'en 1952 qu'elles sont coiffées par une compétition globale, le *Trophée Taurin*, créé sous l'impulsion du journal quotidien *Le Provençal* (aujourd'hui *La Provence*, diffusé surtout à l'est du Rhône) et d'un des manadiers (éleveurs) possédant le plus grand cheptel de bovins de race locale. Compétitions encore peu normées, puisque la première commission chargée de codifier la course libre n'est instituée qu'en 1960, celle-ci s'autonomisant de la Fédération des Sociétés Taurines de France en 1964. Cette commission élabore une charte de la course en 1965. Dans la même période les éleveurs de taureaux de race camarguaise ont créé leur propre association en 1959, se séparant de celle commune avec les éleveurs de toros de corrida, fondée en 1920.

### ***1975, la bifurcation de la course libre vers le sport***

Probable solution de consensus face aux conflits entre clubs taurins, surtout « provençaux » et le *Trophée taurin*<sup>7</sup>, même si portée par une revendication fiscale des éleveurs, l'initiative d'un notable conduisant à la reconnaissance de la course libre comme sport par le secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs Pierre Mazaud n'a pas eu beaucoup d'effets significatifs dans l'immédiat. En effet, la Fédération Française de Course Camarguaise (FFCC) ne regroupe alors qu'une partie des clubs taurins, la plupart de ceux labellisés *Paul Ricard*<sup>8</sup> ne la rejoignant qu'en 1980. Même si trois groupes de raseteurs sont peu à peu distingués (élite ou *As*, jeunes et « groupe 2 » pour ceux qui, expérimentés, ne peuvent cependant trouver de place dans l'élite), ses autres décisions sont fluctuantes et les propositions de la mise sous son contrôle de la compétition sportive restent sans suite. Elle est même sans président pendant un an, avant l'accession en 1993 à ce poste d'Henri Itier (ex-

---

<sup>6</sup> Appellation de la course camarguaise actuelle, liée au fait que le nombre de raseteurs pouvant affronter chaque taureau en piste n'était alors pas limité.

<sup>7</sup> Le 2 février 1975, la commission du Trophée taurin enjoint les différents clubs taurins de limiter l'organisation de leurs courses sur l'ensemble de l'espace concerné au nombre de quatre par jour, sous peine de n'en inscrire aucune à sa compétition. Le 2 mars, des clubs créent un trophée concurrent, qui perdurera pendant dix ans, surtout en « Provence » (à l'est du Rhône).

<sup>8</sup> Paul Ricard, décédé en 1997, était propriétaire d'un grand domaine (manade comprise) en Camargue qui appartient encore à sa famille. On comptait récemment plus de 350 clubs taurins *Paul Ricard* (association fondée en 1961, transformée en Union des clubs taurins de France depuis janvier 2020) en France, lesquels regroupent plus de 15000 adhérents, amateurs de courses camarguaises, landaises, ou de corridas.

secrétaire de cette fédération). Celui-ci fait voter à son congrès de 1995 une modification de ses statuts permettant l'admission en son sein des régies municipales et organisateurs privés, résolvant ainsi, provisoirement, un motif de conflit récurrent.

Une nouvelle phase s'ouvre alors, et la marche vers la sportivisation de la course camarguaise semble pouvoir s'accélérer, jusqu'en 2010. La FFCC obtient sa première subvention du ministère chargé des sports en 1996, puis la nomination d'un ancien raseteur comme Directeur Technique National et la reconnaissance des premières écoles de raseteurs encadrées par deux éducateurs sportifs<sup>9</sup>. Le ministère accorde également en 2001 un régime de faveur à la FFCC sur les récompenses sportives... grâce auquel la prestation des raseteurs n'est pas soumise à versement de cotisations à l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF). La FFCC instaure en 2002 un championnat de France des Raseteurs, des Taureaux et des Manades et parvient progressivement à ajuster les règlements du *Trophée taurin* (1997-2008) au sien, les titres sportifs devenant conjoints<sup>10</sup>. Elle a alors finalement obtenu la délégation ministérielle pour l'organisation de son sport et multiplié son budget par sept en quinze ans. Réélu pour un quatrième mandat successif, sur une liste unique, en 2009, le président Henri Itier a peu après cru pouvoir faire adopter les décisions radicales permettant de limiter le nombre annuel des courses (cf partie suivante) votées par le comité directeur de la FFCC en 2010. Mais au congrès 2011 de cette fédération, sous la pression des raseteurs, il fut désavoué par ce même comité.

## **Fin de l'horizon sportif ou rebonds ?**

Après la démission de son président Henri Itier en 2011, la FFCC entre dans une ère de crises successives. Jusqu'en 2018, les deux présidents qui lui succèdent après des périodes d'intérim démissionnent avant la fin de leurs mandats. Le titre de champion des raseteurs n'a pas été décerné en 2017 et la saison sportive 2018 a été perturbée par des désaccords entre ses différents protagonistes. Si la saison 2019 a pu se dérouler sans que ces désaccords soient résolus, ceux-ci ont empêché la tenue du Congrès 2020 de la FFCC, peu avant que la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19 perturbe la saison 2020. Les difficultés organisationnelles s'accompagnent de problèmes financiers. Après avoir déposé son bilan en 2016, la fédération a dû licencier une partie de son personnel. L'arrêt de la parution de son

---

<sup>9</sup> Il s'agit en l'occurrence de dérogations permettant la rémunération de ces deux anciens raseteurs dépourvus de Brevet d'État d'Éducateur Sportif.

<sup>10</sup> *Biou d'Or* et taureau champion de France, *Trophée des As* et champion des raseteurs.

magazine mensuel (*La Fe di Biòu*<sup>11</sup>) en 2014, reprise sous une forme réduite depuis 2017, s'accompagne d'une réduction de l'accès aux données quantitatives concernant la FFCC. Si elle a retrouvé en 2017 sa subvention ministérielle perdue en 2012, elle est toujours sans directeur technique national depuis 2016 par manque de financement, son budget ne représentant en 2019 qu'un peu plus des deux tiers de celui de 2007.

Les causes de la crise ouverte à la fédération en 2011 sont structurelles. Elles portent en particulier sur le problème de l'équilibre compétitif entre taureaux et raseteurs, récurrent depuis les années 1960, et essentiellement lié à la progression des qualités physiques des derniers. Ceux-ci étant de mieux en mieux entraînés, les manadiers ont progressivement obtenu la limitation de leur nombre en piste à partir de 1983, avec leur répartition en groupes, équivalents de divisions de compétiteurs sportifs. En effet, lorsqu'ils sont trop efficaces, et de surcroît trop nombreux, ils démoralisent très vite les animaux dès le début de leur carrière de (génitrices de) futurs cocardiers<sup>12</sup>. De plus, malgré l'adoption d'un crochet aux normes fédérales en 1964, les taureaux sont encore parfois blessés ou même éborgnés par des coups de crochets mal ajustés, ce qui a souvent pour effet de clore leur carrière prématurément. Et le jeu de cache-cache entre raseteurs aux crochets pas toujours règlementaires, et de plus en plus affûtés, et manadiers multipliant les tours de ficelles autour des cornes des taureaux pour prolonger leur présence en piste n'a jamais été définitivement arbitré par les présidents de courses, recrutés localement et pour lesquels une licence fédérale n'a été conçue qu'à partir de 2007. Quant aux délégués de course envoyés par la fédération pour faire respecter ses règlements, leurs propositions de sanctions, en particulier celles relatives aux disputes entre binômes de raseteurs et tourneurs<sup>13</sup> pour l'attribution d'un gain en piste, ont rarement été suivies d'effet par la commission de discipline de la FFCC, et encore moins après 2010. Enfin, la limitation du nombre des raseteurs en piste, motif d'action de la fédération depuis sa création, a été abandonnée, pour la compétition élite, au libre choix des organisateurs de courses pour 13 arènes en 2019.

Même si les perturbations organisationnelles de la fédération amènent ses licenciés ou simples amateurs à aiguiser leurs critiques de son action, il existe un consensus pour estimer que ces nuisances à la qualité des spectacles sportifs exaspèrent une partie du public de la course camarguaise. Les informations quantitatives concernant ce public sont fragmentaires, la seule certitude étant la difficulté à faire progresser le nombre d'entrées payantes, au moins depuis le

---

11 En provençal, La passion des taureaux.

12 Nom donné aux biòus porteurs d'une cocarde. Leur sélection suppose aussi celle des vaches cocardières.

13 Les tourneurs, le plus souvent d'anciens raseteurs, dont ils partagent les gains des primes, sont chargés d'attirer l'attention du taureau pour déclencher ses courses, que croiseront celles des raseteurs.

milieu des années 2000. Au plan qualitatif, deux caractéristiques paraissent prépondérantes : le vieillissement du public et la diversité du degré d'expertise de ses différents membres. La FFCC mène donc une action de communication en direction des enfants et des jeunes dans les établissements scolaires, action très réduite depuis la période de crise ouverte en 2011 (environ 1 000 élèves approchés en 2011 contre 400 en 2016). Quant au degré d'expertise du public, il est compris entre deux extrêmes, ceux des éclairés (afeciouna<sup>14</sup>) et des néophytes (dont les touristes). Chacun de ces types idéaux renvoie à des attentes spécifiques différentes quant au déroulement des courses. Comme dans d'autres sports, le caractère « spectaculaire » des gestes sportifs, ici d'animaux poursuivant les raseteurs jusqu'aux planches des arènes, est d'autant plus prisé que la capacité de déchiffrement des anticipations et trajectoires des différents partenaires sportifs, en particulier des animaux, par les spectateurs est faible. Face à ce que les afeciouna identifient comme un risque de dégradation de la qualité du spectacle, la FFCC tente de sensibiliser les futurs raseteurs, dans ses 16 écoles, à l'esthétique de la course, avec un succès mitigé. Elle a expérimenté en 2008 une codification de leur zone d'évolution dans l'arène, *via* un cercle tracé au sol à la chaux, pour les inciter à s'élancer lors de leurs courses à partir des extrémités de la piste, dans la perspective d'améliorer le style de leur raset, mais cette innovation a été emportée avec la démission d'Henri Itier. Le *Trophée taurin de Montpellier Méditerranée Métropole* créé en 2015 en a cependant relancé l'expérience.

L'évolution de la qualité du spectacle peut aussi être approchée par les résultats des affrontements entre raseteurs et taureaux. Sur la période 2003-2007 (dernière statistique disponible) on constate une petite érosion de l'efficacité des premiers (près de 40% des taureaux terminant en 2007 leur course avec leurs ficelles aux deux cornes dans la compétition élite) ; selon les compte-rendus des courses, trop souvent, soit les spectateurs (éclairés) s'ennuient, soit la course aux points et aux primes l'emporte sur la qualité des rasets. Dans la première situation, il est possible que ce soit dans certains cas dû au fait que les raseteurs sont aussi « invités » à une course de manière suffisamment rémunératrice (par rapport au risque, une fois en piste, d'y raseter des taureaux « difficiles ») mais confidentielle, puisqu'interdite selon l'accord obtenu par la FFCC avec l'URSSAF. Mais il survient aussi des cas où les raseteurs manquent, surtout au fil de la saison avec le nombre croissant de blessés, par rapport au nombre de courses organisées. Enfin, reste le cas où la collaboration entre raseteurs fait défaut, aucun d'entre eux ne voulant couper les premiers tours de ficelles (qu'un seul coup de raset ne pourrait trancher) pour faciliter le gain de leur enlèvement par un autre.

---

<sup>14</sup> Certains d'entre eux, spectateurs pourtant non-chroniqueurs de médias, assistent jusqu'à 200 courses dans l'année.



Ces problèmes structurels de qualité du spectacle font peser une incertitude quant au devenir de la course camarguaise comme sport.

## **UN SPORT, DES TERRITOIRES**

### **Le territoire de la course camarguaise**

« *L'association dite Fédération Française de la Course Camarguaise, fondée le 02/09/1975 a pour objet de maintenir et de propager le sport constitué par la Course Camarguaise, émanation directe d'un folklore ancestral issu des régions de Languedoc et de Provence, de nature à développer les qualités physiques d'adresse et de courage des pratiquants de ces régions.* »<sup>15</sup>. Comme l'indique ce texte, la FFCC se distingue d'autres fédérations sportives, surtout par le fait que sa territorialisation est vouée à une dimension régionale (ici, infra-nationale), à la différence d'autres sports qui sont plus engagés vers une universalisation (pourtant jamais complète à l'échelle internationale), ce qui la rend particulièrement propice à une analyse géographique, ouvrant la voie à un comparatisme réflexif (Gasparini et Koebel, 2015). Par souci de simplification, on peut borner son territoire en se basant, au choix, sur la localisation des entreprises d'élevage, l'extension des pâturages concernés, celle des clubs taurins ou des arènes, celles-ci étant rarement identiques d'une commune à l'autre<sup>16</sup>. Son degré d'épaisseur symbolique se manifeste par la présence de statues de taureaux, de raseteurs ou de manadiers, celle d'empègues (dessins faits au pochoir sur les entrées de maisons), et la toponymie de certaines rues de villages ou petites villes. Les périmètres sécants ainsi dessinés couvriraient une zone d'environ 150 communes, relativement stable depuis les années 1980, s'étendant de Montpellier, à l'ouest, aux rives de l'étang de Berre, à l'est ; au nord, jusqu'aux alentours d'Avignon et Nîmes, avec quelques enclaves au-delà (Keerle, 2002). L'ensemble des courses, agrégées par départements<sup>17</sup>, se répartit à raison de la moitié pour le Gard, 28% pour les Bouches-du-Rhône, un quart pour l'Hérault, et seulement une dizaine pour le Vaucluse. Par contre, les courses de l'élite sont réparties de manière quasi égale entre les trois principaux d'entre eux.

Ce territoire est structuré par quelques hauts lieux (Debarbieux, 1995), situés pas seulement dans le delta du Rhône, mais aussi à proximité de celui-ci, en milieu rural, tels que la tombe du Sanglier (cocardier célèbre décédé en 1933) au Cailar (2 500 habitants). Le Cercle d'Art

---

<sup>15</sup> Extrait de l'article 1 des statuts de la FFCC, 2019.

<sup>16</sup> Sept d'entre elles sont inscrites depuis 1992 sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

<sup>17</sup> Ce n'est pas une mesure artificielle, car elle correspond au maillage établi par la FFCC pour sa structuration interne, qui facilite sa sollicitation de l'aide des Conseils Départementaux.

Contemporain du Cailar, fondé en 1987, où se trouvaient les œuvres de peintres comme Bioulès, Combas, Di Rosa, Viallat... a quant à lui été fermé, faute de financements locaux, en 2009. Le festival du film taurin de Saint-Geniès-de-Malgoirès (10 km au nord de Nîmes, 3.000 habitants, 22<sup>e</sup> édition en 2019) est le principal événement qui scande la saison de repos hivernal de la course camarguaise. Si l'on entend mesurer les dimensions de ce territoire sous un angle hiérarchique plus statistique, on retiendra d'abord les villes aux arènes les plus vastes (Arles et Nîmes, plus de dix mille places assises), où est disputée, en général à tour de rôle (en Provence et en Languedoc), la finale de la compétition élite. Mais ce sont de plus petites villes qui concentrent les courses de l'élite dans la saison. C'est le cas, par ordre d'importance, de Le Grau du Roi (station balnéaire), Beaucaire, Sommières, Châteaurenard, Lunel, Vauvert (villes entre 3.000 et 25.000 habitants)... où le nombre de raseteurs dans les arènes lors des courses n'est aujourd'hui plus limité. Toutefois, il n'est pas rare que de plus petites communes, où la taille des arènes amène à limiter le nombre des raseteurs, voient se dérouler plus de courses élite que certaines autres plus peuplées et aux arènes plus vastes.

L'articulation entre le champ de la course camarguaise et la formation sociale locale (Di Méo, 1991) se remarque aussi par la multiplication des trophées locaux, résultat du déroulement d'une ou plusieurs courses dans la saison sportive. Les raseteurs ou tourneurs, ne pouvant que rarement vivre de leurs seuls gains lors de leur carrière sportive, sont aussi employés de mairie, d'entreprises locales en lien avec les marchés publics (ramassage des ordures ménagères...). Ayant pris leur retraite de pratiquant, ils restent, pour une part d'entre eux, engagés dans le champ de la course camarguaise, en occupant des fonctions au sein des clubs taurins, des écoles de raseteurs ou de la fédération, ou gèrent des lieux de sociabilité (bars parfois sièges de clubs taurins). Par la suite, leur famille, quand elle ne poursuit pas l'investissement direct dans le champ de la course (pratiquants ou chroniqueurs), perpétue parfois leur souvenir dans des établissements commerciaux locaux (restaurants...).

Cette territorialisation « par en bas » est renforcée par les interventions des diverses institutions politiques infraétatiques, des communes aux régions. Les communes investissent dans la mise en conformité sanitaire (pour le bétail) et de sécurité des arènes, subventionnent les clubs taurins. Les structures intercommunales co-organisent en partenariat avec la FCCC des compétitions entre écoles de raseteurs. Les conseils départementaux des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault attribuent des subventions de fonctionnement à la FFCC, ainsi que d'équipement pour les écoles de raseteurs. Les subventions des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et surtout Occitanie (auparavant Languedoc-Roussillon ; 12% du budget de la FCCC en 2013) concernent les actions de communication (participation au Salon de

l'Agriculture à Paris, publicités dans le magazine fédéral...), mais aussi les évènements compétitifs des écoles de raseteurs. Enfin, toutes ces collectivités territoriales ont également renfloué la FFCC lors de la crise financière qu'elle a connue en 2015-2016 par des subventions exceptionnelles à hauteur d'environ 200.000 euros (l'équivalent de plus d'un quart de son budget à son apogée). Par contre, si les primes rémunérant les raseteurs sont essentiellement versées par des commerçants, artisans, d'autres clubs taurins, les journaux organisateurs, de simples particuliers, voire des élus locaux, la FFCC peine à trouver de grands sponsors privés, à l'ancienne exception de la société Ricard.

## **Les territoires des fédérés**

« *Ce n'est pas en restant à Maillane que Mistral a fait progresser la langue provençale, mais en allant présenter Mireille à Paris, en faisant une conférence à Liège et en se faisant reconnaître comme prix Nobel à Stockholm [sic].* » (Itier, 2008). La stratégie de communication ici résumée, privilégiée par la FFCC de 1993 à 2010, a connu un changement de cap par la suite (Keerle, sous presse). Même après avoir restauré son équilibre financier et vu son budget se redresser, la fédération a choisi de restreindre le contenu de son site Internet, d'y limiter la diffusion des informations et d'y contrôler rigoureusement l'expression de ses membres. Ce choix correspond à un rejet des perspectives de professionnalisation portées, sous des formes diverses, par le président Henri Itier, puis, depuis son retrait, par les élus de l'opposition interne à la fédération, comme par des organisateurs de courses privés.

Si les manadiers et leurs animaux, les raseteurs et le public sont les agents sociaux nécessaires pour la réalisation d'une course camarguaise, celle-ci requiert son organisation, par des clubs taurins ou des collectivités locales (par délégation à d'autres organisateurs privés). Entre le début des années 1970 et 2006, le nombre total annuel de courses a doublé (maximum atteint de 825 courses, dont 122 pour le groupe d'élite des raseteurs, au nombre d'une quarantaine). Or les animaux suffisamment compétitifs, voire, certains jours de l'été, les raseteurs, ne sont pas assez nombreux pour toujours laisser espérer un spectacle de qualité, d'ailleurs jamais garanti du seul fait de la variabilité relative du comportement des bovins en piste d'une course à l'autre. Faute de pouvoir produire plus de cocardiers (voir partie suivante), il serait donc nécessaire de réduire le nombre des courses à cet effet. Mais alors que ce problème avait été identifié par la FFCC dès sa création, et fait l'objet d'un large consensus, le nombre annuel de courses n'est jamais descendu par la suite à moins de 720, ceci lors d'années d'intempéries nombreuses ou de crise aggravée de la fédération. Des critères de répartition des jours de

courses ont été élaborés : priorité aux « dates traditionnelles et de fêtes votives [...] règle des 30 km [entre deux sites de courses le même jour], répartition géographique [sur l'ensemble des arènes concernées] » (FFCC\_infonews, 1<sup>er</sup> juin 2016), mais, même quand ils sont respectés, n'ont permis que de limiter une reprise de la croissance de leur programmation après les effets de la crise financière de 2008. Le grand nombre (environ 150) des clubs taurins, parfois dans une même commune (jusqu'à plus de 10, dont 5 organisateurs de courses), leur capacité à organiser assez souvent plus de dix courses par saison sportive, ainsi que la participation des manadiers et des raseteurs à leurs objectifs, expliquent le maintien de ce nombre annuel de courses. Par ailleurs, certaines des plus grandes villes possédant des arènes, regroupées depuis 1992 dans l'Union des Grandes Villes Taurines (appellation actuelle d'un groupement à périmètre et activité variable)<sup>18</sup>, mènent séparément leurs propres stratégies d'invitation des manadiers (pour certains de leurs biòus réputés) et raseteurs lors des courses. Trois d'entre elles (Beucaire, Lunel et Vauvert) ont ainsi sabordé définitivement en 2010, avant leur première réédition, les Masters qu'elles avaient accueillis. Cette compétition, initiée par un partenariat avec la région Languedoc-Roussillon (subvention de 70.000 euros à la clé) visait à construire une vitrine de la course camarguaise incluant une recherche de qualité accrue du spectacle sportif<sup>19</sup>. Le *Midi Libre*, journal quotidien diffusé dans cette ancienne région, avait boudé cette compétition, tout comme ses chroniques taurines s'abstiennent aujourd'hui de rendre compte du trophée taurin de *Montpellier Méditerranée Métropole*<sup>20</sup>, considérant probablement que ces événements font écran au *Trophée taurin* qu'il co-organise depuis 1967.

Ces difficultés à établir un leadership pour (ou contre) la professionnalisation de la course camarguaise se mesurent aussi par l'affluence relativement faible des 2.415 licenciés (2019) ou de leurs représentants lors des diverses assemblées de la FFCC (moins de 60% au congrès de 2010). Depuis 2011, plusieurs de ses assemblées générales se sont déroulées sans quorum, ce manque de mobilisation pouvant paraître surprenant, en particulier dans le cas des clubs taurins *a priori* tous concernés par chacune des décisions de leur fédération. Mais pour une partie des afeciouna, c'est l'institutionnalisation sportive de la course camarguaise qui est une voie sans issue, comme en témoigne et le résume cette prise de position d'un afeciounaute habitué des forums virtuels consacrés à la course camarguaise (Keerle, 2006) :

---

18 Le premier avatar de ce groupement date de la crise de la fédération résolue par Henri Itier en 1993.

19 Majoration des points des attributs selon le moment de leur enlèvement au taureau dont le quart d'heure en piste était divisé en trois séquences, points de bonification pour les actions jugées intéressantes sur le plan technique et artistique, récompense sportive attribuée aussi aux tourneurs.

20 Dont les courses se déroulent, pour le territoire de la métropole, dans des communes périurbaines.

« Personnellement, j'ai toujours été opposé au professionnalisme des raseteurs. Je pense qu'il vaut mieux des amateurs au sommet de leur art et de leur hiérarchie plutôt que des professionnels qui en ont fait leur métier. La course libre n'a pas les moyens financiers qu'une corporation semble lui imposer. [...] Gardons les pieds sur terre, toutefois en regardant l'avenir mais surtout n'oublions pas notre riche passé. Il faut avoir constamment à l'esprit que seulement quatre départements sont impactés par la course libre. Alors arrêtons d'utiliser les termes : championnat de France des raseteurs ou coupe de France des manadiers. (Peu importe les raisons qui font que...) c'est exactement pareil pour le choix du SPORT ou de la CULTURE MERIDIONALE ! 350.000 entrées sur une saison devraient donner à réfléchir pour avoir des repères. [...] Ma famille a donné à la bouvine, des gardians de BIOU d'OR ainsi que des raseteurs qui ont payé un lourd tribut. En ce début d'année 2016, je formule un vœu : **“Que la grenouille ne se revendique pas plus grosse que le bœuf !”**<sup>21</sup> ».

## **DES CARACTÈRES GÉOGRAPHIQUES DE L'ANCRAGE ET DU DIALOGUE ENTRE DISCIPLINES**

### **Pour une approche géographique ouverte à l'interdisciplinarité**

« Pour le chercheur contemporain “ordinaire”, la “discipline” existe souvent à travers un ensemble d'énoncés, aussi normatifs que contradictoires, “il faut défendre la discipline !”, “à bas le repli frileux sur les disciplines !”, “hors de l'interdisciplinarité, point de salut !”, “l'interdisciplinaire ? une bouillie conceptuelle !” dont il peut être amené à user, simultanément ou successivement, selon les lieux, les situations, les opportunités. Il s'agit là de résumés, de concentrés, d'un arsenal rhétorique toujours mobilisable, selon la nature et le domaine des batailles picrocholines qui égayent la vie scientifique. A l'inverse, lorsqu'il décrit ses activités, le chercheur retrouve les gestes, les rites, les lieux, les habitudes qu'une discipline a produites et à travers lesquels elle se reconnaît et se transmet : la paillasse du chimiste ou du biologiste, le terrain de l'ethnologue, le champ de fouilles de l'archéologue, les salles d'archives de l'historien... » (Berthelot, 1996).

Face au dilemme qu'il a ainsi résumé, Jean-Michel Berthelot a proposé un modèle de réflexion sur la construction des disciplines dont nous nous inspirons : elles utilisent toutes, de manière variable, un même réservoir de schèmes d'intelligibilité qu'elles appliquent à des entités et des propriétés que les chercheurs constituent en centres d'intérêt des différents construits disciplinaires... et choisissent de mettre en relation ou pas avec ceux de leurs

---

<sup>21</sup> VOVO, <http://www.bouvine.info/Perspectives>, 8 janvier 2016 à 20:29 et 9 janvier 2016 à 11:05, consulté le 31 août 2019, graphie originelle.

collègues. Nous avons, en tant que géographe, choisi d'expliciter cette mise en relation ; la première citation de notre article, dans son introduction, est ainsi attribuable à un ethnologue, la deuxième à un sociologue, avant une référence à un historien. Pour Jean-Michel Berthelot, « espace social de légitimation de savoirs, une discipline est, indissociablement, un espace logique de construction d'argumentations ». Ne prendre en compte que sa dimension sociale, c'est s'exposer aux dérives du constructivisme épistémologique (Shinn et Ragouet, 2005). Occulter ses changements de paradigme, c'est imaginer pouvoir appliquer un modèle nomologique à l'ensemble des analyses des sciences sociales. Pour la géographie, ce dernier excès serait anachronique. Depuis une quarantaine d'années, peu après la charge argumentée mais sévère dont elle a été l'objet (Champagne, 1975), la géographie a connu un véritable tournant : elle ne pratique plus « le réalisme spatial » alors critiqué par Patrick Champagne. En témoigne par exemple, s'agissant des rapports des individus et des collectifs aux lieux, la réflexion menée par le géographe Bernard Debarbieux sur l'usage des termes amarrage, ancrage et enracinement dans l'écriture scientifique, « ouvrant la voie à une forme de conceptualisation de chacun : l'ancrage renverrait à une inscription conjoncturelle d'un acteur dans un milieu et une position spatiale donnée ; l'amarrage renverrait à un lien ou un ensemble de liens, eux aussi conjoncturels, qu'un acteur établit au sein d'une configuration spatiale simple ou complexe ; l'enracinement renverrait à une inscription structurelle, plus forte donc, mais davantage capable de menacer l'acteur en question si l'environnement et la configuration spatiale venaient à changer de nature ou si l'acteur devait s'en éloigner » (Debarbieux, 2014).

Mettre ainsi l'accent sur le rôle des agents sociaux dans la (re)production du champ sportif et de ses territoires, c'est, dans le cas de la course camarguaise, mettre en valeur l'importance du schème actanciel (Berthelot, 1990) dans l'explication de l'évolution d'une pratique qui a été analysée par d'autres chercheurs *via* la primauté du schème structural (Saumade, 1994). En effet, mettre l'accent sur le rôle du symbolique dans les comportements, *via* ce dernier schème, est certes un moyen d'éviter des surinterprétations quant à la dimension évolutionniste de la diffusion du système sportif (Darbon, 2011), mais ne permet pas de rendre compte de l'évolution des règles d'un jeu sportif en particulier. Il ne s'agit pas pour autant d'invalider le modèle d'intelligibilité proposé par Frédéric Saumade, lequel induit de ne pas considérer la course camarguaise comme intégrable dans le système sportif, mais de contribuer aux débats concernant cette pratique dans la perspective d'une articulation des approches « afin de parvenir à une intelligence plus riche et plus fine de l'objet » (Berthelot, 1990). Nous terminons donc notre analyse de la territorialisation de la course camarguaise par

la présentation d'exemples complémentaires du rôle variable des acteurs de ce champ dans son contexte global, insistant cette fois sur leur rapport à l'espace concret.

### **De l'enracinement en lien avec la course camarguaise**

Difficile, dans le cas de la course camarguaise, dans ses formes actuelles, de ne pas prendre en compte les données du milieu physique, qui ont constitué l'entité centrale du paradigme de l'école française de la géographie classique jusque vers 1960. Mais ces dernières ne prennent sens que *via* l'interprétation qu'en font les agents sociaux en termes de contraintes ou de ressources, rendant vaine toute recherche d'adéquation des choix d'usage du milieu avec les formes de ses différenciations. C'est ce qu'illustre le cas particulier de cette manade isolée installée près de Béziers, là où l'on retrouve, comme fréquemment sur tout le littoral du Rhône à la frontière espagnole, un milieu lagunaire bordé de pâturages naturels mais où la culture taurine reste dominée par la corrida, et qui y a cependant suscité le développement d'un club taurin (1974) et d'une école de raseteurs (2005) à proximité (Portiragnes, 3.160 habitants). L'effet contraignant ou facilitant du milieu naturel est plus clairement identifiable à une échelle spatiale plus réduite, celle de la taille des pâturages par exploitation agricole. Pour valoriser leur élevage, les manadiers doivent en particulier faire reconnaître sa spécificité aussi bien par la FFCC (bétail inscrit au livre généalogique de la race Camargue, taille minimale du troupeau, ratio minimal de surface de pâturage par tête de bétail...) que par les services vétérinaires de l'État (santé du cheptel conditionnant *in fine* sa commercialisation pour partie sous forme de viande bénéficiant d'une Appellation d'Origine Protégée - AOP). Les manadiers élevant des animaux réputés de race camarguaise adhérents de la FFCC mais ne parvenant pas (encore) à produire des cocardiers (environ la moitié d'entre elles) sont concernés par les mêmes règlements<sup>22</sup>.

Une des rares décisions structurantes prise par la FFCC depuis 2011 concerne la régulation de la concurrence dans la profession de manadier. Depuis 2015, seuls les éleveurs dont les animaux sont nés dans leur exploitation peuvent les proposer en location aux organisateurs de courses camarguaises. Les investisseurs pouvant s'appuyer sur des ressources externes à leur manade, à la recherche de prestige mais sans réel souci à long terme de gestion de leur élevage, ne pourront bientôt plus jouer sur des offres de location à la baisse pour faire courir leurs animaux. Tous ces manadiers sont donc plus ou moins enracinés, comme leurs « fidèles de la marque », car les gardians (gardiens du troupeau) salariés sont très peu nombreux, et

---

<sup>22</sup> Quelques manades élèvent conjointement bovins et équidés, le cheval Camargue étant une race animale reconnue en 1978.

aucun éleveur ne peut se passer de l'aide de ces gardians amateurs bénévoles pour l'organisation de l'élevage (tri et marquage des animaux, transport jusqu'aux lieux des courses puis installation dans les espaces réservés des arènes, clôtures répétées des pâturages, participation aux réflexions sur la sélection génétique des animaux, aide à la mise en œuvre des autres activités commerciales réalisées au siège de l'exploitation ou en dehors).

La présence nécessaire, dans la course camarguaise, d'un animal élevé de manière extensive, induit une limite temporelle de la saison sportive, fixée entre début mars et mi-novembre. Le nombre de prestations de l'animal dans cette saison doit être limité (rarement plus de dix sorties) pour éviter son épuisement ou sa démoralisation. Si, une fois réputé pour son comportement en piste, un animal d'une manade n'est sorti le plus souvent que dans des arènes de grande capacité d'accueil du public, donc dans les communes les plus peuplées (ou certaines des plus touristiques), ce sommet de sa carrière de cocardier n'est atteignable qu'après plusieurs années d'apprentissage/test des règles du jeu avec les raseteurs dans des arènes plus petites. D'où le fait que le nombre de courses ne figurant dans aucune des compétitions principales (celles des trois groupes de raseteurs) atteint plus de 40% de l'ensemble, constituant autant de séquences de formation pour les futurs cocardiens, génitrices et raseteurs.

Enfin, la concurrence pour l'usage des terres (agriculture ou chasse), en particulier pour les pâturages en « zone humide » (dont la fréquentation fait partie du cahier des charges de l'AOP) proche du littoral, peu de manadiers en étant propriétaires, est la principale menace structurelle qui pèse sur l'environnement de la course camarguaise, et limite la production de cocardiens.

### **De l'amarrage et de l'ancrage en lien avec la course camarguaise**

La location d'animaux pour la course camarguaise, comme la vente de viande AOP, quoique plus rémunératrice, ne représentent souvent qu'une partie mineure des revenus des manadiers, l'essentiel étant alors fourni par les activités dites annexes, dont les réceptions avec spectacles au sein de l'exploitation agricole et les spectacles de rue (pour une analyse du rôle des femmes dans les manades, voir Vignon, 2018<sup>23</sup>). Jusqu'aux années 1950, l'évènement de la course s'insérait dans une journée qui commençait par l'abrivado (arrivée), soit la conduite, le matin, des taureaux choisis pour la course depuis la manade jusqu'aux arènes, le retour aux

---

<sup>23</sup> Les femmes sont présentes dans la FFCC à raison de 16% des licenciés, 17% des manadiers et 5 des 330 élèves des écoles de raseteurs.



prés (bandido) s'effectuant le soir. Si certaines de ces journées exemplaires sont encore en vigueur, en particulier lors des fêtes votives (Allemand, et al., 2010), permettant de valider la pertinence d'une interprétation structurale de la course camarguaise, l'intensification de la circulation automobile a le plus souvent modifié ces pratiques : aujourd'hui les cocardiers sont le plus souvent transportés en camions. Cette part des activités liées à l'élevage de bovins camarguais a ainsi failli disparaître mais fut relancée à la fin des années 1960, trouvant, avec les toro-piscines (permettant aussi aux manadiers de tester leurs animaux), un nouveau public du fait de l'essor touristique de la région. La FFCC s'est peu intéressée à ces derniers, mais a considéré par contre que : « *Les abrivado-bandido font partie intégrante des traditions camarguaises, la Fédération a la ferme volonté de les défendre, mais pour bien les défendre, il faut les réglementer* » (propos d'Henri Itier lors du pré-congrès fédéral, résumés par F. Jaoul, 2003), ceci avec l'appui du ministère chargé des sports. Même si certaines manades se sont spécialisées dans cette activité, il n'y a pas étanchéité totale entre ces élevages et ceux qui se consacrent prioritairement à la course camarguaise, les premières ayant acheté les animaux de leur cheptel initial aux secondes, cette vente étant plus rémunératrice que d'autres activités. Pour tous les résidents de la région qui participent aux spectacles gratuits des abrivado (plus de mille par an), sans forcément être spectateurs de course camarguaise, ces élevages constituent donc des points d'amarrage, si l'on accepte avec Bernard Debarbieux l'intérêt « de tirer profit de cette valeur métaphorique pour préciser la variété des rapports aux lieux que les individus entretiennent » (Debarbieux, 2014).

La stabilité des divers points d'amarrage en rapport avec la course camarguaise est globalement renforcée par son inscription à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel national (2011), mais une telle reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) est improbable car « il est aujourd'hui, impensable pour la France, de présenter un jeu avec un animal à l'UNESCO, même s'il relève d'une tradition encore vivante » (Henri Itier, président honoraire de la FFCC<sup>24</sup>). C'est que la course camarguaise est parfois la cible des divers défenseurs de la cause animale à propos, par exemple, de la pratique de la castration (effectuée depuis peu le plus souvent sous anesthésie). D'où le rapport complexe de la FFCC à l'histoire, car si le marquis de Baroncelli reste l'icône de l'érection de la course camarguaise comme élément emblématique d'un ensemble de traditions locales, il est souvent jugé difficile, pour la fédération, de laisser supposer une trop grande proximité, au moins d'intérêts, avec la corrida, défendue en son temps avec la

---

24 <http://www.bouvine.info/Ras-le-bol>, 16 avril 2018, consulté le 31 août 2019.

course camarguaise par le marquis comme symbole des libertés méridionales lors d'une journée restée fameuse dans la mémoire locale (17 novembre 1921).

Raseteurs quittant le champ de la course camarguaise après leur carrière, touristes régulièrement de passage dans la région ayant expérimenté quelques courses après les avoir éventuellement confondues avec la corrida, mais sans s'y attacher, habitants peu engagés pour défendre l'ensemble des activités taurines, amateurs préférentiels de corrida, nombreux sont les agents sociaux résidant dans un territoire plus ou moins marqué par la course camarguaise mais qui n'y ont qu'un ancrage conjoncturel. Mais jusqu'aujourd'hui, en ne s'opposant pas à ce sport et aux diverses activités qui l'accompagnent, ils contribuent à légitimer son soutien incontournable par les pouvoirs publics à l'échelon local ou national.

## **CONCLUSION**

L'autonomie du champ sportif de la course camarguaise est très relative. La rentabilité des exploitations agricoles qui lui sont liées nécessite le recours à d'autres activités, et la FFCC ne peut se passer du soutien des collectivités territoriales à ses diverses actions. L'ensemble des manifestations taurines qu'elle fédère concerne essentiellement des villages et petites villes, ce qui réduit son potentiel de médiatisation, et ce d'autant plus que, culture populaire, à la différence de la corrida, elle ne bénéficie plus, comme à ses origines, d'un public « intellectuel qui la considère comme un art savant » (Marchis-Mouren, 2014) et pourrait conforter sa réputation.

Certains des problèmes organisationnels que connaît cette fédération semblent relever d'un défaut d'imagination quant aux règles sportives applicables à la pratique de la course camarguaise, dont la standardisation est complexe. Leur résolution nécessite un accord entre agents sociaux aux intérêts partiellement différents et n'acceptant que difficilement leur interdépendance ainsi que la discipline dans leurs relations, mais peu nombreux numériquement. Ce faible nombre des fédérés est un obstacle dans un contexte de complexification des tâches à appliquer pour assurer la progression de la qualité du spectacle dans les arènes : la fédération peine ainsi à former les présidents de courses et à contrôler la formation dispensée dans les écoles de raseteurs.

Le territoire de la course camarguaise est-il menacé pour autant ? Pas dans l'immédiat, si l'on considère l'ardeur mise par les clubs taurins à poursuivre leurs projets d'organisation de courses et la continuité de leur soutien par les institutions politiques. Par contre, l'objectif de sportivisation de la course ne sera peut-être plus poursuivi à l'avenir, ce qui n'empêcherait pas

le maintien de courses dans un contexte institutionnel différent. Quoiqu'il en soit, les modes de relation à l'espace induits par la production des animaux nécessaires à la course requièrent un maintien de formes d'usage du sol qui repose sur une politique d'aménagement du territoire à long terme ménageant des espaces « naturels » dans un contexte de croissance de la population régionale, ce qui en fait un cas particulier parmi les différentes activités sportives.

## Bibliographie

- ALLEMAND R., ROUANET S., GLEYSE J., 2010. « La fête du taureau ou des taureaux dans la fête ? Ethnographie des fêtes votives en zone de bouvino », *Sociétés*, n° 107, p. 73-86. DOI : 10.3917/soc.107.0073
- BÉDARD M., 2017. « Les vertus identitaire, relationnelle et heuristique de la territorialité – D'une conception culturelle à une conceptualisation tripartite », *Cybergeo : European Journal of Geography [Online], Space, Society, Territory*, document 838. DOI : 10.4000/cybergeo.28853
- BÉDARD M., LAJARGE R., 2018. « Prolifération et rareté du concept de territorialité au sein des sciences territoriales. Proposition d'une grille d'interprétation », in Fédération de recherche CIST, 4<sup>e</sup> colloque international, *Représenter les territoires*, <https://cist.cnrs.fr/wp-content/uploads/2018/06/cist2018-proceedings.pdf>. p. 669-675
- BERTHELOT J.-M., 1996. *Les vertus de l'incertitude. Le travail de l'analyse dans les sciences sociales*, PUF, Paris, 271 p.
- BOURDEAU P., CORNELOUP J., MAO P., BOUTROY É., 2004. « Les interactions entre cultures sportives de montagne et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990 », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 48, n°133, p. 33-46. DOI : 10.7202/009761ar
- CALLÈDE J.-P., 1992. « La définition sociale de l'espace sportif : quelques perspectives sociologiques », in MICHON B., FABER C. (dir.), *Corps, espaces et pratiques sportives*, Université des sciences humaines, Laboratoire APS et sciences sociales, Strasbourg, p. 83-92
- CHAMPAGNE P., 1975. « La restructuration de l'espace villageois », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n° 3, p. 43-67. DOI : 10.3406/arss.1975.3412
- DARBON S., 2011. « Introduction. La diffusion des sports : confrontations disciplinaires et enjeux méthodologiques », *Ethnologie française*, vol. 41, n°4, p. 581-592. DOI : 10.3917/ethn.114.0581
- DEBARBIEUX B., 1995. « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, n° 82-83, p. 13-35.
- DEBARBIEUX B., 2014. « Enracinement – Ancrage – Amarrage : raviver les métaphores », *L'Espace géographique*, tome 43, n°1, p. 68-80
- DI MÉO G., 1991. *L'homme, la société, l'espace*, Anthropos, Paris, 319 p.
- GASPARINI W., KOEBEL M., 2015. « Pratiques et organisations sportives : pour un comparatisme réflexif », *Sciences sociales et sport*, n° 8, p. 9-19. DOI : 10.3917/rsss.008.0009
- GROSSETTI M., 2006. « Trois échelles d'action et d'analyse. L'abstraction comme opérateur d'échelle », *L'Année Sociologique*, vol. 56, n°2, p. 285-307. DOI : 10.3917/anso.062.0285
- ITIER H., 2008. « Allocution de clôture du congrès fédéral », *La Fe di Biòu*, n°130, p. 7-8. ISSN : 1263-6193
- JAOUF F., 2003. « Le pré-congrès fédéral », *La Fe di Biòu*, n°69, p. 6. ISSN : 1263-6193

- KEERLE R., 2002. *Sports et territoires. Contribution à une géographie du pouvoir : une géographie sociale du champ sportif*. Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry Montpellier III, 595 pages + annexes
- KEERLE R., 2006. Quand le public de la course camarguaise communique sur la Toile : premiers jalons d'une exploration de l'espace virtuel des aficionados », in Fournier S., Bernié-Boissard C., Michel J.-P. (dir.), *Tauromachies, sport, culture. Regards croisés sur les publics*, L'Harmattan, Paris, coll. Conférences universitaires de Nîmes, p. 129-146
- KEERLE R., 2021. Quelle identité pour quelle course camarguaise ? , in Fournier L., Chastagner C., Bernié-Boissard C., Crozat D. (dir.), *Identités imaginées*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, p. 65-82
- KEERLE R., VIALA L., 2018. « Métropolisation et politiques sportives : vers un cadre d'appréhension de la généralisation interdisciplinaire de l'analyse. Premières réflexions à partir du cas de Montpellier (France) », *STAPS*, n°122, p. 95-114. DOI : 10.3917/sta.122.0095
- MARCHIS-MOUREN L., 2014. « Entre sport, spectacle et tradition : la course de taureaux de Camargue », *Communication & langages*, n° 181, p. 53-64. DOI : 10.4074/S0336150014013040
- PICON B., 1988. *L'espace et le temps en Camargue*, Le Paradou, Actes Sud, 234 p.
- POCIELLO C., 1999. *Les cultures sportives. Pratiques, représentations et mythes sportifs*, PUF, Paris, 288 p.
- SAUMADE F., 1994. *Des "sauvages" en occident. Les cultures tauromachiques en Camargue et en Andalousie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 275 p.
- SHINN T., RAGOUET P., 2005. *Controverses sur la science. Pour une sociologie transversaliste de l'activité scientifique*, Raisons d'agir éditions, Paris, 240 p.
- VIGNON S., 2018. *Les femmes dans les manades en Camargue : "faire comme un homme" et "garder sa féminité"*, L'Harmattan, Paris, 304 p.
- ZARETSKY R., 2008. *Le coq et le Taureau. Comment le marquis de Baroncelli a inventé la Camargue*. Gaussen Editions, Marseille, 237 p.